

## EXEMPLES DE MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DE TRAVAUX ENERGETIQUES EN COPROPRIETE

### Exemple 1 - Projet de rénovation énergétique

#### DESCRIPTION DU PROJET

- Immeuble des années 1900 type faubourg R+4 de 20 logements
- Étiquette d'entrée G de la copropriété

#### MONTANT DE L'OPERATION

- Coût des travaux 485 727 € HT soit 513 932 € TTC
- Honoraires subventionnables (maître d'œuvre, CSPS, bureau de contrôle) 15 243 € HT soit 16 081 € TTC

#### PLAN DE FINANCEMENT

- La subvention Anah est de 30 % + 10 points au titre de la sortie de passoire énergétique, soit 40 % de subvention des travaux et honoraires subventionnables
- Subvention Anah : 200 000 € soit 10 000 € par copropriétaire

- Projet de travaux permettant un gain énergétique de 35 % et donc un passage d'étiquette de G à D

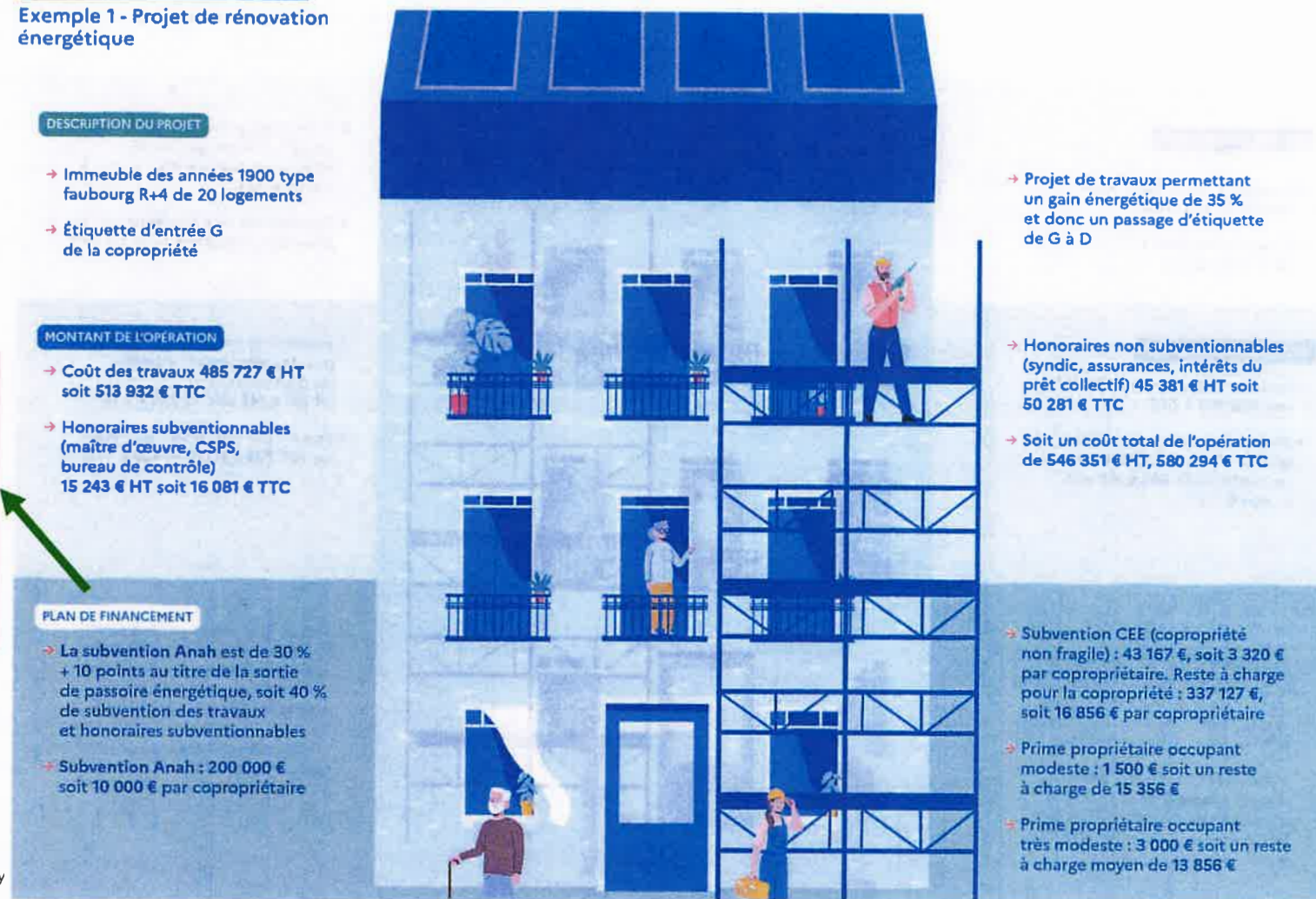
- Honoraires non subventionnables (syndic, assurances, intérêts du prêt collectif) 45 381 € HT soit 50 281 € TTC
- Soit un coût total de l'opération de 546 351 € HT, 580 294 € TTC

- Subvention CEE (copropriété non fragile) : 43 167 €, soit 3 320 € par copropriétaire. Reste à charge pour la copropriété : 337 127 €, soit 16 856 € par copropriétaire
- Prime propriétaire occupant modeste : 1 500 € soit un reste à charge de 15 356 €
- Prime propriétaire occupant très modeste : 3 000 € soit un reste à charge moyen de 13 856 €

Une copropriété « fragile » ou en quartier en renouvellement urbain bénéficiera de 20% de subvention supplémentaire de l'ANAH, soit, dans cet exemple de 60% d'aide. Montant de l'aide ANAH = 300 582€ soit 15 025€ par copropriétaire.

+

Les aides de l'ACSO et de la Ville de Creil complètent celles de l'ANAH



## Exemple 2 - Projet de rénovation énergétique

### DESCRIPTION DU PROJET

- Immeuble des années 1960  
R+5 de 37 logements
- Étiquette d'entrée E  
de la copropriété

### MONTANT DE L'OPÉRATION

- Coût des travaux 474 947 € HT  
soit 505 265 € TTC
- Honoraires subventionnables  
(maître d'œuvre, CSPS, bureau  
de contrôle) 55 545 € HT soit  
61 904 € TTC

### PLAN DE FINANCEMENT

- La subvention Anah pour ce gain  
énergétique est de 30 % + 20 points  
au titre de la copropriété fragile,  
soit 50 % de subvention des travaux  
et honoraires subventionnables.
- Subvention Anah : 265 245 €  
pour la copropriété soit 7 168 €  
par copropriétaire. Reste à charge :  
341 164 € pour la copropriété, soit  
9 220 € par copropriétaire

Comme pour l'exemple précédent,  
les aides de l'ACSO et de la Ville de  
Creil complètent celles de l'ANAH



→ Pour connaître les revenus considérés comme modestes et très modestes, vous pouvez aller sur [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

- Projet de travaux permettant un gain énergétique de 44 % et donc un passage d'étiquette E à étiquette C

- Copropriété dite fragile car le taux d'impayés dépasse 8 % du budget

- Honoraires non subventionnables (syndic, assurances, intérêts du prêt collectif)  
34 231 € HT soit 39 239 € TTC

- Soit un coût total de l'opération de 564 723 € HT, 606 409 € TTC

- Des primes individuelles peuvent s'ajouter pour les copropriétaires aux ressources les moins élevées :
  - Prime propriétaire occupant modeste : 1 500 €, soit un reste à charge de 7 720 €
  - Prime propriétaire occupant très modeste : 3 000 €, soit un reste à charge de 6 620 €